



Ville de Cannes

MAIRIE DE CANNES

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 22 AVRIL 2024 - 18H00

DÉLIBÉRATION N° 4

OBJET :

CREATION, A TITRE EXPERIMENTAL, D'UN CONSEIL DE QUARTIER RESPONSABLE D'UN BUDGET PARTICIPATIF DANS LE SECTEUR TASSIGNY / BEAUVALLON / PETIT JUAS / SAINT-LOUIS / SAINT-JEAN / AVENUE DE GRASSE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LISNARD.

**Etaient présents :**

M. LISNARD  
M. GORJUX  
Mme BRUNETEAUX  
M. CIMA  
Mme ARINI  
M. CHIKLI  
M. de PARIENTE  
Mme VERAN  
M. CHIAPPINI  
Mme LASSALLE  
M. TARICCO  
Mme POURREYRON

M. PANSIER  
Mme MARTINS DE OLIVEIRA  
M. GAUTHIER  
Mme CHELPI-DEN HAMER  
M. FRIZZI  
Mme BONNET  
M. CHEVALLET  
M. BOYRON  
Mme BOISSY  
Mme GIBELIN  
M. DUBBIOSI  
Mme LACOMBE

Mme PEIRANO  
M. JEUDY  
Mme INGALLINERA  
Mme PIEL  
Mme ANDRE  
Mme BERGERE MORANT  
M. SAUVAGE  
M. COMBET  
M. FIORENTINO  
Mme BEZZI  
M. BABU

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :**

Mme GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à Mme LACOMBE  
Mme CLUET qui avait donné pouvoir à M. PANSIER  
M. RAMY qui avait donné pouvoir à Mme BRUNETEAUX  
M. ARNAUD qui avait donné pouvoir à Mme PEIRANO  
Mme MAMAN-BENICHOU qui avait donné pouvoir à M. TARICCO  
Mme DEWAVRIN qui avait donné pouvoir à Mme MARTINS DE OLIVEIRA  
M. AINEJIAN qui avait donné pouvoir à M. SAUVAGE  
M. CATANESE qui avait donné pouvoir à Mme POURREYRON  
M. BONETTO qui avait donné pouvoir à Mme LASSALLE  
M. LASSERRE qui avait donné pouvoir à M. BABU

La question n°65 est présentée après la question n°2.

M. Frank CHIKLI, en laissant procuration à M. FRIZZI, a quitté la séance après le vote de la question n°30.  
Mme Sophie INGALLINERA, en laissant procuration à Mme GIBELIN, a quitté la séance après le vote de la question n°5.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les listes des décisions municipales et des marchés et avenants, à la suite de la délibération n° 22 du 23 mai 2020, pris en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont communiquées aux élus.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Antoine BABU est désigné comme secrétaire de séance.

Au cours de la séance, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'affaire suivante :

**Monsieur le Maire, Président, prend la parole.**

Mettre le citoyen au cœur de l'action publique locale est une préoccupation constante de la municipalité.

Dans le cadre de la Politique des quartiers et de la proximité mise en œuvre depuis 2014, et conformément au projet de mandat, de nombreux dispositifs et actions invitant les Cannois à s'exprimer et à contribuer pleinement à la vie de la cité, dans l'intérêt général, ont été créés.

Les Adjointes et Conseillers Municipaux tiennent des permanences de proximité, chaque mois et sans prise de rendez-vous, pour maintenir un dialogue permanent avec les habitants et leur apporter des réponses fiables et rapides. En dix ans, ce sont 2 668 permanences d'élus qui ont été organisées dans les douze quartiers de la ville.

Sur la même période, près de 8 400 courriers, réponses par mail et emailings d'information sur les travaux se déroulant sur le domaine public ont été traités par la Direction municipale de la Politique des Quartiers, de la Proximité et de la Démocratie participative.

Cannes civique, l'application mobile qui permet aux Cannois et visiteurs de signaler toute anomalie sur le domaine public, rencontre également un franc succès. Plus de 247 000 signalements ont été effectués depuis 2014 donnant lieu à des interventions des services municipaux pour les résorber dans les meilleurs délais et garantir ainsi la qualité de vie.

Les réunions de concertation et les Assises de quartier, dont les dernières éditions se sont déroulées dans les quartiers Bocca Centre et Basse Californie, sont l'occasion pour les nombreux Cannois intéressés par la vie de leur quartier d'échanger avec les élus et les services municipaux sur les réalisations récentes et les projets à venir.

En outre, depuis 2022, pour favoriser la dématérialisation et l'accès à l'information pour les citoyens, la Mairie de Cannes met en ligne ses données publiques. Le site [data.cannes.fr](http://data.cannes.fr) permet désormais d'accéder à la plateforme ainsi créée. Celle-ci propose 136 jeux de données thématiques actualisés en continu.

Autre bel outil de transparence de l'action municipale, la création, en novembre 2020, de la démarche « Démocratie Particip'active » qui donne la possibilité aux Cannois, quatre jours francs avant chaque Conseil Municipal, de poser des questions sur les projets de délibération qui seront soumis au vote. Le Maire et les élus y répondent directement en séance.

Parallèlement, afin d'associer les Cannois et de bénéficier de leur expérience, des commissions et conseils ont été créés : Mer et Littoral (2015), Santé et Offres de soins (2019), ou encore des groupes de travail avec les socio-professionnels, notamment dans les domaines de l'écologie (Charte Croisières, Chartes Chantiers propre, Plan Zéro plastique, etc.).

Aujourd'hui, dans le prolongement de ces nombreuses actions concrètes, et afin d'enrichir davantage la participation civique, un Conseil de quartier, responsable d'un budget participatif, va être constitué, à titre expérimental dans un secteur de Cannes.

Doté d'un budget annuel validé par le Conseil Municipal, le Conseil de quartier - qui sera représentatif de la population fréquentant le secteur (habitants, commerçants, associations

de quartier, notamment) - sera chargé de mettre en place un ou plusieurs projets pour valoriser son quartier et améliorer la qualité de vie des habitants.

Le quartier concerné par cette expérimentation est le secteur Tassigny / Beauvallon / Petit Juas / Saint-Louis / Saint-Jean / Avenue de Grasse, « une ville dans la ville ». Ce quartier résidentiel est particulièrement dynamique par la présence de nombreux commerces, établissements scolaires et de petite enfance, structures associatives. Il a également été le quartier pilote, dès 2021, pour la mise en œuvre du dispositif de la collecte des biodéchets.

Si l'expérience est constructive, d'autres Conseils de quartier seront créés.

Pour être recevable, un projet du Conseil de quartier doit répondre à trois critères principaux cumulatifs : être gratuit pour les usagers, présenter un intérêt général pour le quartier et s'inscrire dans les thématiques suivantes : Culture, Environnement, Sport, Famille, Cadre de vie.

La faisabilité juridique, technique et financière sera étudiée par les services municipaux.

Un appel à projets auprès des habitants du quartier sera lancé dès l'installation du Conseil de quartier. Ce dernier étudiera les propositions faites par le Conseil de quartier et les projets lauréats seront présentés lors d'Assises du Quartier et en Conseil Municipal.

#### Composition

20 membres maximum répartis en 2 collèges :

- Un collège de membres de droit :
  - deux élus du quartier ;
  - une personne déléguée par association de quartier ;
  - un représentant d'une entreprise ou d'un commerce.
- Un collège de résidents, volontaires, comprenant au minimum 5 habitants et au maximum 10.

#### Mode d'adhésion

Un courrier d'information sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres du secteur pour présenter le dispositif et ses modalités de mise en œuvre.

Les candidatures devront être motivées et adressées par voie postale ou par mail, à l'attention de Monsieur le Maire.

Si plus de 10 riverains font acte de candidature, la commission municipale créée, composée des élus du quartier, de l'Adjoint au Maire délégué à la Politique des Quartiers, de la Proximité et de la Démocratie participative, et de la Direction éponyme, se réunira pour évaluer les motivations de chacun et retenir les candidats.

### Critères d'adhésion

- Etre âgé d'au moins 16 ans ;
- Etre résident ou exercer une activité professionnelle ou être scolarisé dans le quartier ;
- Etre dans une démarche civique et donc être inscrit sur les listes électorales à Cannes pour les majeurs ;
- Un membre du Conseil Municipal des Jeunes Cannois (collégiens ou lycéens) pourra, s'il est scolarisé ou s'il réside dans le quartier, devenir membre du Conseil de quartier.
- Un membre unique par famille.

### Durée du mandat

- Un an, renouvelable une fois par tacite reconduction, soit deux ans.
- En cas de démission de l'un des membres de droit, l'instance qu'il représente procèdera à son remplacement.
- En cas de démission d'un membre du collège des résidents et si le minimum de 5 habitants n'est plus assuré, un nouvel appel à candidature sera lancé.

### Budget annuel d'investissement

Le montant disponible sera voté en Conseil Municipal et sera géré par les services municipaux, dans le respect du Code des marchés publics.

### Fonctionnement

Le Conseil de quartier se réunira au moins trois fois par an, sur convocation adressée par l'élu de quartier qui présidera la séance. Celui-ci co-animera les échanges.

La Mairie de Cannes mettra à la disposition du Conseil de quartier une salle municipale pour les réunions, une adresse mail dédiée et des supports de communication.

L'organisation des réunions de travail, la rédaction et la diffusion des comptes rendus ainsi que le suivi de l'instruction des dossiers avec les services municipaux, seront assurés par la Direction municipale de la Politique des Quartiers, de la Proximité et de la Démocratie participative.

Le Conseil d'Adjoints a donné un avis positif unanime le 15 avril 2024.

La Commission Prévention, Risques urbains et majeurs, Logistique urbaine, Politique des Quartiers, Aménagements et qualité de vie a été consultée le 18 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un Conseil de quartier responsable d'un budget participatif dans le secteur Tassigny / Beauvallon / Petit Juas / Saint-Louis / Saint-Jean / Avenue de Grasse ;
- d'approuver sa composition, son fonctionnement et les modalités de mise en œuvre ;

- d'attribuer au Conseil de quartier un budget d'investissement de 50 000 € pour l'année 2024 ;
- d'acter que les crédits sont prévus au budget principal de la Ville 2024, en section d'investissement, sur toutes les natures des chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23 ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits (suivent les signatures).

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
David LISNARD

